

sienne, & exhortant très-sérieusement les Régences à faire en sorte qu'on ne se trouvât pas obligé d'avoir recours à la voye d'exécution militaire, qui auroit certainement lieu, si par inattention, connivence, ou négligence de leur part, les ordres ci-dessus n'étoient pas exécutés de la manière & dans le tems qui leur étoient prescrits. »

Quoique les ordres dont on vient de donner le précis imposassent la peine de la Broüette aux Magistrats & Baillis qui n'apporteroient pas tous leurs soins à fournir les quôte-parts auxquelles ils étoient fixés dans la répartition des recrues, il n'a cependant pas été possible d'en livrer au terme prescrit le nombre entier, montant à 9 mille 275 hommes. Ce n'a été que par des efforts extraordinaires que l'on est parvenu à en fournir la plus grande partie. Le Cercle de *Baudissin*, dans la *Lusace*, est assujetti pareillement à une subvention extraordinaire, par le séjour du Prince de Prusse, qui vient d'y établir son quartier d'hiver, & qui a adressé la Notification suivante aux Etats de ce Cercle.

*Son Altesse Royale le Prince de Prusse fait savoir la Présente aux Loüables Etats du Cercle de Baudissin, qu'elle a pris son quartier d'hiver à Bautzen, avec 4 Bataillons. Comme S. A. R. juge nécessaire de faire donner aux Officiers, Bas-Officiers & Soldats, quelque douceur, au lieu de la nourriture, elle espère que les Loüables Etats, de concert avec le Chapitre & le Magistrat, regleront les choses & se répartiront entre-eux de manière que chaque Soldat de ces quatre Bataillons reçoive par jour six Deniers; chaque Bas-Officier un Grosch, chaque Officier*